

la lutte au jour le jour

1) Actions tous azimuths

En avril déjà, le prix du lait avait accusé, à la production, une baisse de 1 à 2 centimes. Baisse saisonnière certes, mais les producteurs n'entendaient pas se laisser grignoter leur revenu.

Début mai, le bruit court que, malgré les augmentations à la consommation, le prix du litre baissera encore à la production. En Normandie, région réputée calme, le mécontentement amène les producteurs à manifester devant une laiterie Gloria. La Loire-Atlantique voit fleurir des affiches : « Halte à la baisse ». Les 3 et 4 Mai, les camions de la CANA, de la COLARENA (4) et de la Société ATLA-LAIT sont bloqués pendant quelques heures. Le 10 mai, une action est concertée par des producteurs de l'Île-et-Vilaine, du Morbihan, et de Loire-Atlantique : on bloque un camion de la Société Négobeuruf pour réclamer la suppression des primes (quantité — précocité) qui favorisent les gros producteurs. Cette guérilla n'a pas encore atteint la Bretagne, mais FER de LANCE, journal de la FDSEA du Finistère (5), titre : « Vers une nouvelle bataille du lait ».

Le 15 mai, les producteurs de lait reçoivent leur fiche de paie : 4 centimes de moins au litre en moyenne.

Mercredi 17 mai

Sans qu'aucun mot d'ordre n'ait été lancé par les organisations syndicales, 500 producteurs investissent la coopérative de Landernau. Quatre membres de la direction sont invités, par téléphone, à venir s'expliquer sur les raisons de cette baisse et répondre aux exigences des producteurs. Ceux-ci exigent un retour aux prix de mars, c'est-à-dire 60 centimes.

La discussion dure de 23 h à 2h 30 du matin. Les arguments de la direction sont ceux que l'on entendra constamment au cours de la grève. Industriels et coopératives se sont de toute évidence concertés pour fixer leurs prix :

« Oui, certains prix ont augmenté à la consommation, mais la situation des marchés interdit de payer davantage à la production ; quant à la baisse saisonnière, elle est nécessitée par la péréquation été-hiver ». Les dirigeants de la coopérative refusent d'augmenter leur prix.

Les producteurs, quant à eux, ne l'entendent pas de cette oreille : « la situation des marchés, on s'en fout. Ce qui nous intéresse, c'est que le lait soit payé à son prix de revient pour nous assurer un revenu égal au SMIC. Quant à la péréquation, elle ne nous intéresse pas. C'est du vol pur et simple ».

C'est là un langage nouveau, que les organisations corporatistes en particulier, n'ont pas l'habitude de tenir.

A 2h 30 du matin, les producteurs quittent les lieux en emmenant, pour leur faire connaître la situation concrète des agriculteurs, les 4 dirigeants de la coopérative ; ils les relâcheront à 6 h du matin.

Le même soir, à Plouvien (Finistère), une autre laiterie est investie par une centaine de producteurs.

Péréquation : cette mesure est destinée à encourager la production de lait en hiver, période où elle est déficitaire, afin de rentabiliser au maximum les investissements des laiteries. Cela se traduit par une ponction sur le prix payé en été, ponction qui est restituée en hiver sous forme de prime. Cette prime n'est attribuée qu'aux producteurs d'hiver, c'est-à-dire ceux qui sont suffisamment spécialisés et disposent de réserves de nourriture à cette époque de l'année.

La péréquation est donc payée par la majorité des producteurs tout en ne profitant qu'à une partie d'entre eux, qui souvent, sont les plus gros livreurs. De plus, cette « réserve » de péréquation n'est absolument pas contrôlée par les producteurs, elle sert de fond de roulement aux entreprises qui peuvent facilement prendre davantage en été qu'elles ne restituent en hiver, dans la mesure où les livraisons sont moins importantes à cette époque.

Jeudi 18 mai

La réaction des dirigeants de Coopagri (Landernau) ne se fait pas attendre. Ils portent plainte contre x et excluent sept producteurs qui avaient participé à l'action de la veille.

Cette mesure répressive ne pouvait en rien altérer la volonté de lutte des agriculteurs. Elle ne fera que confirmer, à ceux qui refusaient encore de l'admettre, que la coopérative n'est pas la propriété des producteurs, puisque ses diri-